

[Texte]

You could have a situation, for example, where you might have an amendment regarding resources of oil in Alberta, which is very important, where Alberta and Saskatchewan could carry the amendment but British Columbia, because its population votes overwhelmingly no, Manitoba, without oil and gas, to any extent, votes no, where you have the majority of westerners saying no but it carries.

Do you recall the thinking behind that? It was really quite a affront to a lot of western Canadians, and I am sure to Atlantic Canadians as well, and one of the reasons why I think Trudeau's first patriation package did not fly.

• 0940

**Mr. Hurley:** Yes. The Victoria amending formula with its concept of a Canada constituted of four regions was based upon the Senate provisions in the act of 1867. There was the Maritime region, Quebec and Ontario. The way it was defined, Ontario and Quebec were not identified. It said that any province that had or ever had 25% of the population had a veto. Then they defined what was Atlantic Canada, including Newfoundland, and said that for an amendment to pass it would have to be adopted by two of the legislatures in that region with no population qualification. For the western region, it said you had to have at least two of the provinces representing at least 50% of the population because B.C. had wanted to be made a fifth region.

When Mr. Trudeau had his referendum formula, I believe the referendum formula dropped that, because of course if you go to the people, it is the majority within the region. There are no longer any provincial distinctions because you are not going to assemblies. So I bear correction on that, but I believe that in the 1980 resolution, in order to pass you would have to have a majority in Ontario, Quebec, Atlantic Canada, and the western region.

You are quite right—during the energy crisis Alberta became very concerned that all the other provinces might gang up against Alberta to take away ownership of its oil. On March 31, 1976, Mr. Trudeau wrote to the premiers and suggested that perhaps it was not possible to reach unanimous consent on patriation of the Constitution and that therefore perhaps the Government of Canada should proceed unilaterally with a joint address to the Queen.

He put forward three scenarios for examination and asked for their views. Mr. Lougheed was the chairman of the premier's conference in 1976. They met in Edmonton and Banff, I think it was in August that year, and they could not reach an agreed position. They met again in Toronto at the beginning of October, and on October 14 Mr. Lougheed wrote a letter to Mr. Trudeau in which he stipulated the provincial position. But when he got to the Constitution he

[Traduction]

De ce fait, on peut envisager une situation dans laquelle une modification constitutionnelle concernant les ressources pétrolières de l'Alberta pourrait être adoptée avec l'accord de l'Alberta et de la Saskatchewan, alors que la Colombie-Britannique et le Manitoba auraient voté contre, ce qui signifie qu'une majorité de la population de l'Ouest aurait voté contre la proposition.

Quelle était la justification de cette proposition? Cela représentait en fait une insulte pour beaucoup de citoyens de l'Ouest, et aussi pour beaucoup de Canadiens des provinces atlantiques, j'en suis sûr, et c'est l'une des raisons pour lesquelles, à mon sens, la première proposition de rapatriement de Trudeau est tombée à l'eau.

**M. Hurley:** La formule d'amendement de Victoria, fondée sur l'idée d'un Canada composé de quatre régions, reflétait les dispositions de l'Acte de 1867 concernant le Sénat. Il y avait la région des Maritimes, le Québec et l'Ontario. Selon la définition de l'Acte, l'Ontario et le Québec n'étaient pas identifiés. On disait que toute province représentant ou ayant représenté 25 p. 100 de la population détenait un droit de veto. Ensuite, on définissait la région de l'Atlantique, comprenant Terre-Neuve, en disant qu'une formule d'amendement ne pouvait être adoptée si elle n'était pas approuvée par deux assemblées législatives de cette région, mais sans critère de population. En ce qui concerne l'Ouest, on disait qu'il fallait obtenir l'approbation d'au moins deux provinces représentant au moins 50 p. 100 de la population, car la Colombie-Britannique avait voulu être considérée comme une cinquième région.

Quand M. Trudeau a proposé ses formules référendaires, cette idée a été abandonnée car, si on soumet une proposition à une population, il est normal d'exiger l'approbation d'une majorité dans chaque région. On ne fait donc plus de distinctions provinciales, car on ne s'adresse plus aux assemblées législatives. On peut donc me corriger à ce sujet mais je crois que, dans la résolution de 1980, il fallait obtenir une majorité en Ontario, au Québec, dans la région de l'Atlantique et dans la région de l'Ouest.

Vous avez tout à fait raison de dire que, durant la crise énergétique, l'Alberta a craint que toutes les autres provinces ne se liguent contre elle pour lui retirer la propriété des ressources pétrolières. Le 31 mars 1976, M. Trudeau a écrit aux premiers ministres des provinces pour leur dire qu'il ne semblait pas possible de dégager un accord unanime sur le rapatriement de la Constitution et que le gouvernement du Canada devrait donc peut-être procéder unilatéralement, par le truchement d'une Adresse conjointe à la reine.

Il avait alors demandé l'avis des premiers ministres sur trois scénarios. En 1976, M. Lougheed présidait la conférence des premiers ministres provinciaux, qui s'étaient réunis à Edmonton et à Banff, au mois d'août, sans parvenir à un accord. Après une nouvelle rencontre à Toronto, début octobre, M. Lougheed écrivit à M. Trudeau, le 14 octobre, pour exposer la position des provinces en disant que celles-ci n'étaient plus d'accord au sujet de la Constitution. Si je me